

Nombre de membres :

Du conseil : 12

En exercice : 19

Délibérants : 15

Quorum atteint

date de convocation :

01/12/2025

date d'affichage :

01/12/2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le 01 du mois de Décembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **VASSY Jean-Louis**, Maire en présence des conseillers : **M. CHARVAT Patrick**, **Mme JANTON Joëlle**, **Mme MATHIEU-POUGET Régine**, **Mme DUC Gwendoline**, **M DUC Bernard**, **M RODRIGUEZ Richard**, **M ROLIN Jérôme**, **Mme RONGY Marie-Madeleine**, **M CLET Benjamin**, **M PAQUIEN Lionel**, **M GAUDENECHÉ Patrice**

Absents excusés : **Mme BARRIER Marie-Agnès**, **Mme MARION Isabelle** (ayant donné pouvoir à **M VASSY Jean-Louis**), **M MARY Claude**, **Mme BESSON Isabelle** (ayant donné pouvoir à **M ROLIN Jérôme**), **Mme SAUREL Nelly**, **M BRET Vincent** (ayant donné pouvoir à **Mme JANTON Joëlle**),

Absents : **CARRERE Alexandra**

Secrétaire de séance : **M ROLIN Jérôme**

DÉLIB. N° 049-2025 OBJET : PRISE D'ACTE DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES EAU POTABLE, DÉCHETS ET ASSAINISSEMENT 2024 DE VRA

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article D2224-3 du CGCT, le Conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire des rapports annuels adoptés par cet établissement dont la présentation donnera lieu à une prise d'acte.

Valence Romans Agglo nous a transmis les rapports annuels 2024 sur les prix et la qualité des services de l'assainissement collectif et non collectif, de l'eau potable et des déchets. Ils doivent être présentés dans leur conseil municipal avant la fin de l'année 2024.

Monsieur le Maire présente ces rapports et demande au Conseil Municipal d'en prendre acte.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le CONSEIL MUNICIPAL prend acte de la présentation des rapports annuels 2024 sur les prix et la qualité des services de l'assainissement collectif et non collectif, de l'eau potable et des déchets établis par la communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo.

Ces rapports sont consultables en mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport sur le prix et la qualité des services eau potable, déchets et assainissement 2024 et VRA.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Résultat du vote	
Pour	15
Abstention	0
Contre	0

Pour extrait certifié conforme

A Valherbasse le 01/12/2025

Le Maire **Jean-Louis VASSY**

